

**SOCIÉTÉ TOURISTIQUE PRO ANZÈRE S.A. – ANZÈRE**  
**CONVOCATION**

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous inviter à assister à l'**Assemblée Générale Extraordinaire** qui se tiendra

le lundi 1<sup>er</sup> février 2010, à 17 h,  
à la salle de conférence de l'Hôtel EDEN, à Anzère

**Ordre du jour:**

1. Contrôle des présences et formation du bureau
2. Dissolution et Mise en liquidation de la Société
3. Nomination d'un liquidateur
4. Divers

La société ayant vendu en 2009 les derniers terrains dont elle était propriétaire, elle ne possède plus d'actifs immobilisés et elle peut donc être mise en liquidation.

Les actionnaires détenteurs d'actions au porteur, désirant prendre part à l'Assemblée, sont priés de se munir d'un certificat de blocage délivré par une banque ou une fiduciaire.

Le Conseil d'administration